



SIVOM D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES D'ANGY, BALAGNY, BURY ET MOUY

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 5 OCTOBRE 2016, 20 h 00

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille seize, le 5 octobre à vingt heures,

Le Comité Syndical, dûment convoqué le 28/09/2016,
S'est réuni au SIVOM d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement des Communes d'ANGY,
BALAGNY, BURY et MOUY, sous la Présidence de Monsieur Réginald THÉROUDE.

Étaient présents :

M. THÉROUDE, Président ; Mrs DENIS et BOURGEOIS, Vice-Présidents ; Mme GUILLOU titulaires ;
Mrs GRAMMOND et TIAR suppléants

Étaient absents excusés :

Mme Mmes NOURY et DELAFONTAINE, Mrs BELVAL et MARTIN titulaires ; Mrs CRÉPY, GAINÉ et
MALBRANC suppléants

Assistaient à la réunion :

Mmes VERHOESTRAETE et VANDROMME, M. VERHOESTRAETE, suppléants

Secrétaire de séance : M. DENIS

Procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2016 :

Il sera envoyé très prochainement aux Élus.

N° 1 / ASSAINISSEMENT DES 4 COMMUNES

Le Président explique que la Commission d'Appel d'Offres vient de se réunir pour l'analyse des offres
reçues dans le cadre du programme d'Assainissement sur les 4 Communes membres du SIVOM
d'ABBM.

Il laisse le soin à Benjamin NORMAND de l'ADTO de faire une synthèse de ces analyses au Comité
Syndical.

TRAVAUX DE CRÉATION ET DE RÉHABILITATION DE RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

Afin de pouvoir retenir les meilleures entreprises pour chaque spécialité, le marché a été décomposé
en 3 lots :

- . Lot 1 : travaux de création et de réhabilitation,
- . Lot 2 : Postes de refoulement,
- . Lot 3 : Création de réseaux sous-vide

Pour éviter de se retrouver lié à une entreprise pour un marché aussi conséquent, il a été décidé de
recourir à un accord-cadre. Ce qui devrait aussi permettre d'accélérer la cadence. L'enchaînement des
travaux se fera selon les attributions de l'Agence de l'Eau et les finances du SIVOM.

Lot 1 : Multi-attributaire (jusqu'à 6 entreprises)

Les 6 offres reçues étaient conformes au cahier des charges.

La CAO a décidé de retenir toutes les entreprises. Elles seront remises en concurrence dès que possible pour les marchés subséquents.

Les entreprises se sont financièrement mises en sécurité en sachant qu'elles seraient reconsultées, la tendance actuelle est pourtant d'obtenir des prix bas sur les marchés. La Commission d'Appel d'Offres était déçue de ce résultat.

Lot 2 : Mono-attributaire

Le SIVOM n'a reçu qu'une offre, conforme au cahier des charges après complément d'information.

Une entreprise avait demandé un délai supplémentaire pour répondre, mais l'Agence de l'Eau ayant demandé à recevoir notre demande de financement pour la semaine prochaine, il n'était pas possible d'accéder à cette requête.

L'offre d'IKOS HYDRA, d'un montant de 656.124 € H.T., est jugée conforme, il n'est donc pas nécessaire de relancer.

Lot 3 : Mono-attributaire

Nous n'avons reçu qu'une offre groupée des 2 seuls spécialistes en assainissement sous-vide.

Le marché n'était pas ouvert à variante et prévoyait la pose de PVC pression. Or le groupement d'entreprises a prévu de poser du PEHD (même matériau que pour les tuyaux d'eau potable) et a confirmé son choix après avoir été interrogé sans pour autant justifier ce choix.

Les 2 matériaux sont utilisables en assainissement sous-vide, mais l'offre (supérieure à l'estimation) demeure néanmoins non-conforme au cahier des charges. Elle n'est donc pas recevable.

Le SIVOM va relancer une consultation sous forme de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence.

CONTRÔLES FINALS/EXTÉRIEURS PRÉALABLES A LA RÉCEPTION DES TRAVAUX DE CRÉATION ET DE RÉHABILITATION DE RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

Sur les 6 offres reçues, 2 étaient non-conformes.

SATER est retenue avec la meilleure note technique et l'offre la moins-disante.

On ne peut pas pour le moment donner le prix du marché car les commandes seront liées aux marchés subséquents. Les offres comportaient des prix-types pour l'analyse.

MISSION D'ORDONNANCEMENT, DE PILOTAGE ET DE COORDINATION PORTANT SUR LES TRAVAUX DE CRÉATION ET DE RÉHABILITATION DE RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT SUR LES 4 COMMUNES DU SIVOM

Cette mission vient en complément de la Maîtrise d'Ouvrage. Elle est nécessaire pour organiser les différents chantiers (planning, approvisionnement en matériaux, déviation, etc...).

2 offres ont été reçues, également chiffrées sur un bordereau de prix-type.

L'offre la mieux-disante est celle de VERDI INGÉNIERIE.

MISSION SPS RELATIVE AUX TRAVAUX DE CRÉATION ET DE RÉHABILITATION DE RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT SUR LES 4 COMMUNES DU SIVOM

9 offres ont été reçues, dont 2 non-conformes.

Elles sont présentées en pourcentage sur des tranches de montants de travaux.

L'entreprise qui obtient la meilleure note financière était 1^{ère} exæquo en note technique. Il s'agit de BECS.

Suite à la décision de la Commission d'Appels d'Offres, les entreprises retenues sont les suivantes :

- Lot 1 : Réhabilitation et création des réseaux d'assainissement, pour un montant maximum annuel de 2 300 000 € HT :
 - OISE TP
 - BARRIQUAND
 - SADE / EUROVIA
 - COLAS
 - EIFFAGE
 - SOC
- Lot 2 : Postes de refoulement, pour un montant maximum annuel de 450 000 € HT :
 - IKOS HYDRA
- Lot 3 : Réseaux sous vide, pour un montant maximum annuel de 600 000 € HT
 - La procédure a été déclarée infructueuse et sera relancée sous forme d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence dans le respect de l'article 30.1.2 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
- Mission SPS, pour un montant maximum annuel de 25 000 € HT :
 - BECS
- Contrôles extérieurs, pour un montant maximum annuel de 80 000 € HT :
 - SATER
- Mission OPC, pour un montant maximum annuel de 20 000 € HT :
 - VERDI INGÉNIERIE

LE COMITE SYNDICAL, toutes explications reçues et après discussion,

- APPROUVE la contexture du projet de travaux telle que définie ci-dessus ;
- PREND NOTE du montant maximum annuel des offres indiqué ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les accords-cadres, les marchés subséquents et l'ensemble des documents afférents à ces études, et à prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement desdits contrats ainsi que toute décision concernant leurs avenants, le cas échéant, s'ils n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- SOLLICITE à cet effet une subvention au taux maximum auprès du Conseil Départemental de l'Oise et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ;
- PREND L'ENGAGEMENT de réaliser les travaux selon les principes de la charte qualité pour les réseaux d'assainissement ;
- PREND L'ENGAGEMENT de réaliser les travaux si les subventions sollicitées sont accordées ;

N° 2 / HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Le Président informe de l'absence actuelle d'un agent. Il explique qu'il souhaiterait pouvoir payer des heures supplémentaires effectuées par le personnel pour faire face à une augmentation de la charge de travail actuelle et future.

Il aimerait que cette décision également prise pour l'agent en maladie pour ne pas avoir à délibérer de nouveau à son retour.

Après discussion, LE COMITE, à l'unanimité,

INSTAURE l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires pour les grades d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe et de Rédacteur à compter de la date de transmission de la délibération correspondante au contrôle de légalité.

N° 3 / DÉCISIONS MODIFICATIVES

Il est nécessaire de prévoir des ajustements de crédits budgétaires au budget général, essentiellement par rapport à la remise en location du bien sis au 117 rue de Nœud à MOUY.

Les budgets annexes reversant le solde des charges en fin d'exercice, une régularisation des crédits est également à prévoir.

Après étude, le COMITE SYNDICAL approuve à l'unanimité les Décisions Modificatives N° 2/2016 comme suit :

BUDGET GENERAL M14 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 60623-020 : Alimentation		100.00 €		
D 611-020 : Contrats prestations services		1 900.00 €		
D 615228-020 : Autres bâtiments		1 600.00 €		
D 6261-020 : Frais d'affranchissement		150.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		3 750.00 €		
D 64111-020 : Rémunération principale (PT)		700.00 €		
TOTAL D 012 : Charges de personnel		700.00 €		
R 6419-020 : Remb. rémunérations de personnel				1 300.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges				1 300.00 €
R 70841-020 : Mise à dispo personnel CDE CCAS			600.00 €	
R 70872-020 : Remb par budgets annexes				1 867.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services			600.00 €	1 867.00 €
R 752-020 : Revenus des immeubles				1 883.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits gestion courante				1 883.00 €
Total		4 450.00 €	600.00 €	5 050.00 €
Total Général		4 450.00 €		4 450.00 €

BUDGET EAU M49 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6287 : Remboursements de frais		1 307.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		1 307.00 €		
D 6218 : Autres personnels extérieurs	420.00 €			
TOTAL D 012 : Charg. pers. et frais assimilés	420.00 €			
R 70128 : Autres taxes et redevances				887.00 €
TOTAL R 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar				887.00 €
Total	420.00 €	1 307.00 €		887.00 €
Total Général		887.00 €		887.00 €

BUDGET ASSAINISSEMENT M49 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6287 : Remboursements de frais		560.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		560.00 €		
D 6218 : Autres personnels extérieurs	180.00 €			
TOTAL D 012 : Charg. pers. et frais assimilés	180.00 €			
R 70611 : Redev assainissement collectif				380.00 €
TOTAL R 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar				380.00 €
Total	180.00 €	560.00 €		380.00 €
Total Général		380.00 €		380.00 €

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

. ÉQUIPEMENT ET RACCORDEMENT NOUVEAU FORAGE D'EAU POTABLE : le bâtiment se monte, la charpente est prévue pour la semaine prochaine.
Le planning prévoit la fin du chantier pour les vacances d'hiver s'il n'y a pas d'intempéries.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président fait un tour de table pour proposer un droit d'initiative à chacun des membres présents. Les Élus n'ont rien à ajouter.

Séance levée à 21 h 20
